



*Municipalité  
de St-Norbert*

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**14 NOVEMBRE 2016**

Procès-verbal d'une séance du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le mardi le 14 novembre 2016 à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le Maire	Guy Paradis
Mesdames les conseillères	Jacynthe Leduc Annie Boucher Lise L'Heureux
Messieurs les conseillers	Michel Lafontaine Jocelyn Denis Claude Thouin

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire, Guy Paradis.

Est aussi présente, madame Caroline Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

#### **Ouverture de la séance**

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

#### **ADMINISTRATION**

**2016-11-174**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Considérant l'ordre du jour ci-dessous présenté;

Considérant que trois sujets doivent être ajoutés à la section *AFFAIRES NOUVELLES et DIVERS* :

- Adoption du budget révisé de l'OMH
- Accusé réception de la demande de la FADOQ de Saint-Norbert
- Adoption du budget prévisionnel pour le spectacle de Noël de Mélissa Bédard

Il est proposé par Mme Jacynthe Leduc  
Appuyé par M. Claude Thouin

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous en tenant compte des trois affaires nouvelles ci-dessus mentionnées.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

#### **ADMINISTRATION**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016
3. Correspondance

4. Comptes à approuver et à payer
5. Rapport du maire sur la situation financière 2016
6. Séance spéciale du 19 décembre 2016 – adoption du budget 2017
7. Avis de motion – Règlement décrétant le taux de taxes et les tarifications de certains services pour l'exercice financier 2017
8. Fermeture du bureau municipal pendant la période des fêtes
9. Émission d'une carte de crédit pour Mme Caroline Gagnon
10. Renouvellement du mandat du procureur de la municipalité à la cour municipale 2016
11. Renouvellement de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé
12. Renouvellement du contrat d'assurance avec la MMQ
13. Dépôt d'un projet dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC d'Autray – Marché fermier 2017
14. Formation d'un secouriste en milieu de travail
15. Reconnaissance de la 1<sup>ère</sup> édition de la Grande semaine des tout-petits
16. Renouvellement de l'adhésion 2016-2017 à la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de D'Autray
17. Programme de crédit de taxes foncières agricoles
18. Support technique à l'administration

#### **SÉCURITÉ INCENDIE | SÉCURITÉ CIVILE**

19. Plan de sécurité civile – préparation générale phase 1

#### **VOIRIE | HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **URBANISME**

20. Démarche en dérogation mineure – recommandation du Comité consultatif d'urbanisme
21. Journée de formation sur le zonage agricole

#### **LOISIRS | CULTURE**

22. Demande des fermières – Noël des enfants
23. Inscription à Famille au jeu

#### **ÉGLISE | CSEN**

#### **AFFAIRES NOUVELLES ET DIVERS**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

24. Levée de la séance

**2016-11-175**

#### **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016**

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal et que sa lecture en est exemptée;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Mme Annie Boucher  
Appuyé par M. Jocelyn Denis

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016 soit adopté tel que rédigé.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2016-11-176

### **Correspondance**

Le conseil municipal reconnaît avoir pris connaissance de la lettre du ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des Transports accusant réception de la résolution 2016-10-168 relative à l'installation de pancartes de chevreuil dans la rue des Érables.

2016-11-177

### **Comptes à approuver et à payer**

Il est proposé par Mme Lise L'heureux  
Appuyé par Mme Jacynthe Leduc

D'approuver les comptes tel que décrits ci-dessous :

Chèques émis au cours du mois	7 844.86 \$
Chèques à émettre au 14 novembre 2016	64 442.98 \$
Salaires payés au cours du mois	9 972.61 \$
Total	82 260.45 \$

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents

**DÉPÔT**

### **Rapport du maire sur la situation financière 2016**

#### **Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité**

En vertu des dispositions de l'article 955 du Code municipal, le maire doit présenter son rapport sur la situation financière de la municipalité au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption.

En conséquence, c'est avec un grand plaisir que je traiterai aujourd'hui des états financiers de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2015, du rapport du vérificateur externe, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours ainsi que les orientations du budget 2017.

Je dépose également une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle j'ai fait rapport de la situation financière de la municipalité.

Je dépose également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette même période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

#### **Les derniers états financiers et le dernier rapport du vérificateur externe (année 2015)**

C'est la firme D.C.A. Comptable Professionnel Agréé Inc. qui a procédé à la vérification comptable de l'année 2015. Les états financiers, fruit de l'audition, ont été déposés à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mai 2016. Cette vérification a été effectuée conformément aux principes comptables généralement reconnus recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés.

Le rapport annuel du vérificateur externe de la firme D.C.A. Comptable Professionnel Agréé Inc pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2015 stipule que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de St-Norbert au 31 décembre 2015 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de

trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

L'exercice financier terminé le 31 décembre 2015 se solde par un excédant favorable des recettes (1 186 870 \$) sur les dépenses (1 123 540) de l'ordre de 63 330 \$, portant l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté à 477 878 \$.

### **Les indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours**

Selon les indications préliminaires, on peut estimer un excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2016.

### **Rémunération et allocation de dépenses des membres du conseil**

Conformément au règlement # 378 portant sur la rémunération des élus municipaux et le remboursement des dépenses, la rémunération du maire pour siéger au conseil de la municipalité de Saint-Norbert est établie pour l'année 2016 à 15 587.64 \$, incluant son allocation de dépenses.

La rémunération des conseillers (ères) pour l'année 2016, quant à elle, s'établit à 5 195.88 \$, incluant l'allocation de dépenses.

Le maire a reçu, d'octobre 2015 à septembre 2016, une somme de 7 718.12 \$ pour siéger au conseil de la MRC de d'Autray incluant l'allocation de dépenses.

### **Réalisations du conseil en 2016**

Cette année, 3e année du mandat, nous avons effectué plusieurs travaux majeurs dans différentes activités de la municipalité. Entre autre, en hygiène du milieu, nous avons procédé à la vidange de l'étang (égout).

Un nouveau système de chauffage au propane a été installé à l'église, édifice municipal. Cette acquisition permet d'économiser considérablement sur les dépenses courantes.

Un ponceau du rang Ste-Anne a également été refait. Cet investissement sera financé par le programme de la Taxes sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2014-2018).

La firme Nordikeau continue de faire le suivi des systèmes d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et d'eau potable. Elle procède à toutes les analyses et compilations de données exigées par le ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC).

Les organismes de la Municipalité ont poursuivi leurs activités de financement permettant d'amasser des sommes pour le réaménagement de notre belle église en salle multifonctionnelle. Parmi ces activités : le méchoui et le Super Party d'huîtres. Merci aux personnes qui se sont impliqués dans l'organisation de ces événements.

Nous avons de nouveau offert un camp de jour à nos familles. Plusieurs enfants ont bénéficié de ce service mené de mains de maître par une équipe de trois (3) jeunes filles. Elles ont fait un travail remarquable au grand plaisir de nos enfants. Merci à Charlotte Therrien, Julianne Brassard, Flavie Durand ainsi qu'à madame Johanne Sicard, responsable loisir et culture, pour la coordination.

### **Projets et orientations pour l'année 2017**

L'étude du budget est présentement en cours. Plusieurs heures y seront consacrées comme par les années passées par vos élus (es) et officiers au cours des prochaines semaines. Le conseil municipal orientera le budget 2017 dans l'ultime objectif de maintenir une saine administration.

Plus concrètement, le conseil souhaite réaliser les travaux suivants :

- Finaliser le réaménagement de l'église en salle multifonctionnelle
- Installer un système de chauffage et climatisation dans l'édifice municipal (mairie)
- Installer un système de son plus performant à la salle municipale
- Mise à niveau des installations de traitement des eaux usées

### **Liste des contrats novembre 2015 à novembre 2016**

Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle j'ai fait rapport de la situation financière de la municipalité (9 novembre 2015) et de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Fournisseur	Description	Payé incluant les taxes
Excavation Normand Majeau Inc.	Déneigement des routes municipales	67 491.25 \$
Les excavations Michel Chartier Inc.	Ponceau du rang Ste-Anne	218 227.35 \$
Ministère du revenu	Services de Sureté du Québec	95 839.00 \$
Services Sanitaires Asselin Inc.	Cueillette des matières résiduelles	41 521.44 \$
Beaudoin Hurens	Plans et devis ponceau rang Ste-Anne	15 866.55 \$
Mrc de d'Au-ray	Quotes-parts et services techniques	263 153.29 \$

### Conclusion

En terminant, nous sommes disponibles et à l'écoute de la population. Soyez assurés que nous travaillons à ce que vos intérêts soient entendus et défendus.

Nous tenons à maintenir un taux de taxes des plus bas, et selon nos possibilités, nous continuerons à améliorer nos bâtisses, services municipaux, équipements, machineries et à moderniser nos acquis.

De plus, il y a des gens que je dois remercier. Pour débiter, les conjointes et conjoints des membres du Conseil et des employés municipaux. Merci à mes conseillers pour leur compréhension et l'ardeur qu'ils déploient pour résoudre les dossiers municipaux, plusieurs réunions préparatoires et différents comité ont eu lieu au cours de cette dernière année.

Un énorme merci à tous nos bénévoles pour leur travail et leur implication tout au long de nos activités et nos divers projets de financement, Merci au personnel pour leur travail et leur effort continu afin d'offrir le meilleur service à la population. Bravo et merci beaucoup!

À vous citoyennes et citoyens merci également pour l'intérêt que vous portez à votre municipalité en la gardant propre et accueillante.

*La municipalité publiera son calendrier de toutes les dates de ses séances ordinaires du conseil par le biais du journal « Le Norbertois » en décembre. Toute la population est invitée à assister à ces séances.*

*Guy Paradis, maire*

14 novembre 2016

2016-11-178

### **Séance spéciale du 19 décembre 2016 – adoption du budget 2017**

Considérant que l'article 956 du Code municipal prévoit que les délibérations du conseil et la période de questions lors de la séance prévoyant l'adoption du budget doivent porter exclusivement sur le budget ;

Considérant qu'un avis public doit être donné au moins huit jours avant la séance au cours de laquelle le budget doit être adopté ;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par M. Michel Lafontaine

Appuyé par Mme Lise l'heureux

Que la séance spéciale sur le budget se tienne lundi le 19 décembre 2016 à 20h00.

Monsieur le maire demande le vote

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2016-11-179

**Avis de motion – Règlement décrétant le taux de taxes et les tarifications de certains services pour l'exercice financier 2017**

Mme Annie Boucher donne avis de motion à l'effet qu'un règlement décrétant le taux de taxes et les tarifications de certains services pour l'exercice financier 2017 sera adopté à une séance subséquente.

2016-11-180

**Fermeture du bureau municipal pendant la période des fêtes**

Considérant que le bureau municipal sera fermé pendant la période des fêtes;

Considérant qu'il y a lieu d'informer les citoyens de cette fermeture;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Mme Lise L'heureux

Appuyé par M. Claude Thouin

Que le bureau municipal sera fermé du 23 décembre au 6 janvier 2017. Retour le 9 janvier.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2016-11-181

**Émission d'une carte de crédit pour Mme Caroline Gagnon**

Considérant que madame Caroline Gagnon pourrait avoir à utiliser une carte de crédit pour divers chats, frais de déplacements ou autres dans le cadre de ses fonctions;

Considérant qu'une limite de 3000 \$ pour cette carte de crédit est justifier dans le cadre de la fonction ;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par M. Jocelyn Denis

Appuyé par Mme Jacynthe Leduc

1. que la personne morale délègue, aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Carte(s) Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

2. que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;

3. que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnants et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

4. que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard de des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des

limites de crédit, et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

5. que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux Cartes, le cas échéant;

Nom des personnes déléguées : Caroline Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière;

6. que la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Monsieur le maire demande le vote

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2016-11-182

### **Renouvellement du mandat du procureur de la municipalité à la cour municipale 2016**

Attendu que la municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016;

Attendu que le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017;

Attendu que la municipalité considère avantageuse ladite offre de service et est satisfaite des services rendus;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Mme Lise L'heureux

Appuyé par Mme Annie Boucher

Que la municipalité mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray selon les termes de l'offre de service pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, laquelle comprend les éléments suivants:

- toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la Municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;
- la réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;
- toutes les vacations devant la Cour municipal, quel qu'en soit le nombre en cours d'année;
- toute les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;

- les entrevues avec les témoins et les officiers de la Municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipal;
- toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la Municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC;
- le tout pour un montant global et forfaitaire de 1 200,00 \$ plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2016-11-183

**Renouvellement de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé**

Attendu que la municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

Attendu que dans cette perspective, le procureur de la municipalité, nous a fait parvenir une proposition, datée du 31 octobre 2016, valide pour toute l'année 2017;

Attendu que cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité moyennant une charge forfaitaire :

- Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire ou du directeur général et des inspecteurs et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

Attendu qu'il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

Attendu que le directeur général atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la municipalité.

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par M. Claude Thouin

Appuyé par M. Jocelyn Denis



QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE la municipalité retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 31 octobre 2016 pour un montant de 350,00\$ par mois et ce, pour toute l'année 2017.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2016-11-184**

**Renouvellement du contrat d'assurance avec la MMQ**

Considérant que le contrat d'assurance vient à échéance au 4 décembre 2016 ;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du renouvellement dont le montant est de 13 716 \$ ;

Considérant que le conseil a été informé qu'un avenant suivra au montant de 619 \$;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par M. Michel Lafonatine

Appuyé par Mme Lise L'heureux

D'accepter le renouvellement du contrat d'assurance avec la MMQ au montant de 13 716 \$ et l'avenant de 619 \$ ainsi que d'autoriser la directrice générale à signer tout document relatif à ce renouvellement.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2016-11-185**

**Dépôt d'un projet dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC de d'Autray – Marché fermier 2017**

Considérant que la MRC de D'Autray a adopté une Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) intervenue entre le MAMOT et la MRC de D'Autray;

Considérant que dans le cadre de cette politique, une somme de 7 740 \$ est disponible pour la Municipalité de Saint-Norbert ;

Considérant que la municipalité souhaite présenter un projet de Marché Fermier pour la saison estivale 2017 ;

Considérant que madame Hélène Blondin, bénévole, a complété le formulaire requis pour le dépôt du projet ;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du projet;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Mme Annie Boucher

Appuyé par M. Michel Lafontaine

Que madame Blondin, bénévole et madame Gagnon, directrice générale, dépose auprès du comité d'analyse à la MRC le projet de Marché fermier pour la saison

estivale 2017 et qu'elles soient conjointement autorisés à agir à titre de répondantes officielles dans ce dossier.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2016-11-186**

### **Formation d'un secouriste en milieu de travail**

Considérant que la Municipalité a l'obligation d'assurer la présence en tout temps durant les heures de travail du nombre de secouristes nécessaires conformément aux articles 3 et 7 du *Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins (PNMPSPS)*;

Considérant que l'employé aux travaux publics, M. François Cordey, est déjà pompier et premiers répondants;

Considérant que nonobstant le fait que la formation de premier répondant (PR2) n'est pas reconnu pour être secouriste en milieu de travail, le conseil considère que M. Cordey dispose des connaissances pour venir en aide à un(e) collègue;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par M. Claude Thouin

Appuyé par M. Jocelyn Denis

Que Mme Johanne Sicard, responsable loisirs et culture, suive la formation de secouriste en milieu de travail les 22 et 29 novembre prochain à St-Gabriel de Brandon;

Que le conseil paie les frais inhérents à cette formation (repas et frais de déplacement);

Qu'un employé du service de l'administration suive la formation au cours de l'année 2017 pour répondre aux exigences de la loi en matière de santé et sécurité au travail.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2016-11-187**

### **Reconnaissance de la 1<sup>ère</sup> édition de la Grande semaine des tout-petits**

ATTENDU que le 20 novembre de chaque année marque la Journée mondiale de l'enfance, notamment pour rappeler qu'un enfant a le droit d'être respecté dans son individualité et de grandir dans un environnement qui lui permette de développer son plein potentiel.

ATTENDU que, bien que la situation des enfants de 0 à 5 ans au Québec soit généralement bonne, un tout-petit sur quatre est vulnérable à son entrée à la maternelle et cette proportion grimpe à un sur trois dans les milieux défavorisés;

ATTENDU qu'il est démontré que les interventions dès la petite enfance ont des effets durables sur la réussite des tout-petits à l'école et dans la vie;

ATTENDU que les municipalités contribuent directement à l'amélioration de la qualité de vie et au bien-être des familles en mettant en place des environnements physique et social de qualité, des services accessibles, des mesures, des politiques ou des règlements dans tous leurs champs de compétence.

ATTENDU qu'un milieu de vie mobilisé en faveur du développement global des tout-petits est un milieu de vie attrayant qui procure une qualité de vie à l'ensemble de sa population;

ATTENDU que D'Autray en forme, regroupement de 30 partenaires, travaille à joindre au bien-être de 5 500 enfants, notamment sur le territoire de Saint-Norbert, afin de développer, soutenir et promouvoir des initiatives qui favorisent le développement sain, global et équilibré des jeunes de D'Autray.

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par M. Michel Lafontaine  
Et appuyé par Mme Lise L'heureux

Que la municipalité de Saint-Norbert s'engage en faveur des tout-petits en soulignant la 1re édition de la Grande semaine des tout-petits, ayant lieu du 20 au 26 novembre 2016.

Que la municipalité de Saint-Norbert salue le travail des partenaires de D'Autray en forme afin de favoriser le développement global des tout-petits dans la municipalité.

Que les élus de la municipalité de Saint-Norbert joignent leurs voix aux signataires de la Lettre des grands à chacun des tout-petits.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2016-11-188**

**Renouvellement de l'adhésion 2016-2017 à la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de D'Autray**

Il est proposé par M. Jocelyn Denis  
Appuyé par Mme Annie Boucher

De renouveler l'adhésion 2016-2017 à la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de D'Autray au coût de 120 \$ + taxes applicables.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2016-11-189**

**Programme de crédit de taxes foncières agricoles**

Considérant l'annonce du gouvernement du Québec de procéder à une réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dont la mise en application est prévue le 1er janvier 2017;

Considérant les modifications proposées à la réforme du programme :

1. Transfert de l'administration et du budget PCTFA du MAPAQ vers le ministère du Revenu;
2. Unification des différents taux de crédit en un taux unique de 78 % révisable à partir de 2019 afin de limiter la croissance des coûts du programme à 5 % par année;
3. Abolition du crédit de 70 % sur le montant des taxes scolaires;
4. Retrait de certains critères d'admissibilité au programme;
5. Considérant que la réforme proposée entraînera des coûts supplémentaires de l'ordre de 30 à 40 % pour plus de 80 % des

exploitations agricoles du Québec alors que le gouvernement affirme que les modifications du programme seront à coût nul;

Considérant qu'aucune consultation avec les organismes concernés sur la refonte du programme n'a eu lieu malgré que depuis maintes années l'UPA réclame la mise en place d'une table de travail impliquant les autorités municipales pour traiter des enjeux reliés à la fiscalité foncière;

Considérant que les modifications du PCTFA occasionneront une diminution de la compétitivité du secteur agricole québécois;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par M. Claude Thouin  
Appuyé par M. Jocelyn Denis

Et résolu que les membres du Conseil de la municipalité de Saint-Norbert demandent au ministère du Revenu et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1er janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec l'UPA et la Fédération québécoise des municipalités(FQM);

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2016-11-190**

**Support technique à l'administration**

Considérant l'embauche de madame Gagnon au poste de directrice générale;

Considérant qu'il soit nécessaire d'obtenir du support au niveau du logiciel informatique;

Considérant que les frais de support par le service technique dudit logiciel sont dispendieux;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Mme Lise L'heureux  
Appuyé par Mme Jacynthe Leduc

D'autoriser madame Gagnon à conclure des ententes avec ses collègues des municipalités voisines afin de les rémunérer pour leur support technique à l'administration dans l'utilisation optimale du logiciel informatique lorsqu'ils se déplaceront au bureau municipal.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**SÉCURITÉ INCENDIE | SÉCURITÉ CIVILE**

**2016-11-191**

**Plan de sécurité civile – préparation générale phase 1**

Il est proposé par Mme Jacynthe Leduc  
Appuyé par M. Jocelyn Denis

Que la Municipalité de Saint-Norbert adopte le Plan de sécurité civile - préparation générale phase 1 daté du 26 octobre 2016 excluant les annexes, le tout tel que déposé.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

## **VOIRIE | HYGIÈNE DU MILIEU**

### **URBANISME**

**2016-11-192**

#### **Démarche en dérogation mineure – recommandation du Comité consultatif d'urbanisme**

Considérant la demande de dérogation mineure DM-2016-02 portant sur une opération cadastrale pour un lotissement dans le but de former un lot distinct d'une superficie d'un demi-hectare pour un droit résidentiel reconnu, sur le lot 3 452 714, rang Nord en zone AC;

Considérant que le projet de lotissement prévoit un lot dont le frontage serait de 7,99 mètres, et ce, malgré l'article 4.1 du règlement de lotissement 132 de la municipalité de Saint-Norbert qui stipule qu'un frontage minimal de 50 mètres est requis;

Considérant la recevabilité de la demande puisqu'elle ne porte pas sur l'usage ni sur la densité de la zone, elle ne porte pas sur une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique et qu'elle ne contrevient pas au plan d'urbanisme;

Considérant que le propriétaire a agi de bonne foi et qu'une demande de permis est en cours pour une opération cadastrale conformément aux normes du règlement administratif de la Municipalité de Saint-Norbert;

Considérant que l'acceptation de la demande n'entraîne pas de perte de jouissance pour les propriétés voisines;

Considérant qu'à l'unanimité, les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil d'accepter la demande;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par M. Jocelyn Denis

Appuyé par Mme Lise L'heureux

D'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et ainsi d'autoriser la dérogation mineure permettant un frontage de 7.99 mètres plutôt que de 50 mètres tel que prévu à l'article 4.1 du règlement de lotissement # 132, et ce pour le lot 3 452 714.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2016-11-193**

#### **Journée de formation sur le zonage agricole**

Considérant qu'une journée de formation sur le zonage agricole se tiendra le 23 novembre 2016 de 9h30 à 16h au Château Joliette au coût de 30 \$;

Considérant que cette journée est organisée par UPA Lanaudière;

Considérant que M. Michel Lafontaine a manifesté son intérêt à y participer;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par M. Jocelyn Denis  
Appuyé par Mme Annie Boucher

Que le conseil autorise M. Michel Lafontaine à participer à cette journée de formation et que le conseil paie les frais d'inscription ainsi que les frais inhérents à cette journée (repas et frais de déplacement).

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**LOISIRS | CULTURE**

**2016-11-194**

**Demande de contribution du Cercle des fermières pour le Noël des enfants**

Considérant que Mme Janine Ferland L. a déposé, au nom du Cercle der fermières de Saint-Norbert, une demande de contribution pour le Noël des enfants norbertois de 0 à 12 ans qui se tiendra le 10 décembre à 13h00;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par M. Jocelyn Denis  
Appuyé par Mme Annie Boucher

Qu'une somme de 400 \$ soit octroyée au Cercle der fermière pour le Noël des enfants norbertois.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2016-11-195**

**Inscription à Famille au jeu**

Considérant que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSSL) soutient les municipalités dans leur offre de loisir aux familles;

Considérant que le Programme de développement d'activités Famille au jeu 2016-2017 offre la possibilité d'obtenir un financement de 500 \$ pour réaliser des activités faisant la promotion entre autre de l'activité physique et la saine alimentation ;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Mme Jacinthe Leduc  
Appuyé par M. Claude Thouin

Que soit nommé Mme Johanne Sicard, responsable loisirs et culture, à titre de mandataire pour la Municipalité de Saint-Norbert dans le cadre du Programme Famille au jeu;

Que Mme Johanne Sicard présente au conseil municipal du mois de février, la fiche de projet qui devra être déposée au plus tard le 8 mars 2017 au CIUSSS de Lanaudière;

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

## **ÉGLISE | CSEN**

### **AFFAIRES NOUVELLES ET DIVERS**

**2016-11-196**

#### **Adoption de la révision budgétaire de l'OMH**

Considérant que l'OMH de Saint-Norbert a transmis au conseil municipal en juin dernier une révision budgétaire portant la contribution de la municipalité à 8 843 \$ plutôt que 4 036 \$ initialement prévue;

Considérant que le conseil municipal avait rejeté la demande lors de la séance du conseil du 11 juillet 2016;

Considérant que de nouvelles informations ont été transmises aux élus;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Mme Lise L'heureux  
Appuyé par Mme Jacynthe Leduc

D'accepter la révision budgétaire de l'OMH portant la contribution de la municipalité à 8 843 \$ plutôt que 4 036 \$ initialement prévue.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

## **ACCUSÉ RÉCEPTION**

#### **Accusé réception de la demande de la FADOQ de Saint-Norbert**

Considérant que Mme Hélène Beaufort a adressé une demande au conseil municipal pour le versement d'une aide financière de 500 \$ permettant, entre autre, l'acquisition d'un portable pour le local de la FADOQ;

Le conseil municipal répondra à Mme Beaufort lors de la séance du 12 décembre prochain.

**2016-11-197**

#### **Adoption du budget prévisionnel pour le spectacle de Noël de Mélissa Bédard**

Considérant que Mme Hélène Blondin, directrice générale de CSEN a déposé le budget prévisionnel du spectacle de Noël de Mélissa Bédard;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Mme Annie Boucher  
Appuyé par M. Michel Lafontaine

D'accepter le budget prévisionnel du spectacle de Noël de Mélissa Bédard tel que présenté et d'autoriser Mme Gagnon, directrice générale, à signer toute entente et / ou contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Norbert dans le cadre du budget présenté.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Mme Lise L'heureux  
Appuyé par M. Jocelyn Denis

Que la séance soit levée à 21h15.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

\_\_\_\_\_  
Guy Paradis, maire

\_\_\_\_\_  
Caroline Gagnon, directrice générale  
secrétaire-trésorière

*Je, Guy Paradis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Guy Paradis, maire